

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DDEEES 139 Subventions à quatre associations étudiantes (13.000 euros).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à quatre associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est accordée à l'association « TéléSorbonne » (ASTRE X04634 SIMPA 47221 / 2012_), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est accordée à l'association « La Fabryk » (ASTRE X04212 SIMPA 34801 / 2012_06051), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Cité des mémoires étudiantes » (SIMPA 7582 / 2012_), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Fédération Etudiante des Syndicats Solidaires Unitaires et Démocratiques - SUD Etudiant » (ASTRE X09629 SIMPA 47401 / 2012_05917), dont le siège social est au 25-27 rue des Envierges 75020 Paris ;

Article 5 : La dépense correspondante (13.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.